

De l'économie collaborative à une économie partagée

L'économie collaborative n'a souvent de collaborative que le nom, dans des organisations où la création de valeur ne profite pas aux travailleurs. Mais à côté des pratiques prédatrices des plateformes multinationales, des initiatives se multiplient pour donner corps à une économie partagée.

Le modèle de l'économie dite «collaborative» issue des start-ups de la Silicon Valley repose sur l'utilisation de plateformes numériques. La technologie, les réseaux, les plateformes sont des outils, ils ne font pas «société»: tout au plus contribuent-ils à sa désagrégation ou à son renforcement, selon les usages qui en sont faits, parfois dans leurs aspects les plus sombres, identitaires et excluants.

Parallèlement au transhumanisme se développe un mouvement que l'on pourrait dénommer transdémocratie, qui trouve dans la technologie le motif d'un dépassement qualitatif systémique de nos sociétés. Qu'il y ait là un laboratoire en pleine ébullition, c'est certain. Nul ne sait néanmoins ce qui sortira de ce laboratoire.

QUE DÉSIGNE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ?

On entend généralement l'économie comme l'étude des moyens et méthodes d'allocation de ressources rares ou limitées en vue de satisfaire des besoins qui peuvent être insatiables, imprévisibles, voire même indéterminés. Par extension, elle inclut également ces moyens et méthodes et plus largement l'ensemble, en extension ou en définition, des formes (et de l'organisation de ces formes) de production, d'échanges et de consommation de ces ressources.

On remarquera tout de suite que la dématérialisation numérique a fait émerger un type de ressource essentielle dont la caractéristique est d'être illimitée: la connaissance (au sens le plus étendu). Tout l'enjeu de la propriété intellectuelle est de ralentir, de réduire cette illimitation – seul moyen pour continuer à faire du savoir une marchandise pour laquelle un prix peut être fixé par le marché.

Soyons plus précis: une ressource peut être limitée parce que sa consommation en réduira la quantité disponible, ou parce que son accès et son usage sont limités, quand bien même est-elle elle-même illimitée.

Collaborer, par ailleurs, cela veut dire «travailler avec quelqu'un». On appréciera l'ironie qu'il y a à faire d'entreprises comme Deliveroo ou Uber des icônes de l'économie collaborative (au moins au sens des États qui légifèrent en la matière): les chauffeurs et coursiers n'y travaillent justement pas ensemble, mais l'un contre l'autre, concurrents sur le marché des commandes que leur plateforme gère mécaniquement.

Dès l'émergence du concept dans les médias et le champ politique, la notion a fait l'objet d'une approche critique, qui en souligne la faiblesse: l'économie collaborative est une auberge espagnole, où l'on trouve tout et n'importe quoi, du moment que quelqu'un l'y apporte. C'est largement documenté et étudié

Dans un éditorial de la *Revue Française de Socio-Économie*, Marc Zune et Matthieu de Nanteuil distinguent trois grands modèles de production et d'usage de biens et de services dans les formes économiques habituellement regroupées sous l'appellation d'économie collaborative :

« **La production coopérative**, à l'instar du modèle *open source* qui « repose sur le principe d'une **économie du don**, orientée vers la production de communs. Elle réunit des contributeurs volontaires dans la construction collective d'un bien généralement librement partagé, où la réputation se gagne à travers un ethos de l'implication, du savoir-faire et de la circulation des idées » ;

La production à la demande qui « s'appuie sur des plateformes (type *upwork*) visant à **mettre en relation des offreurs et des demandeurs de services**. Le plus souvent, ces services sont dématérialisés et déterritorialisés. Ils reposent sur des besoins ou des compétences exprimés à titre individuel : traductions, services informatiques ou juridiques, éditions de textes, etc. Sont échangées des offres monétaires – voire « réputationnelles » – en réponse à des demandes standardisées (une traduction d'un nombre précis de signes, un service

informatique spécifique, etc.). La plateforme sert alors de support à l'expression d'offres venant des moins-disants... dans un espace mondialisé » ;

La consommation collaborative, qui « défend l'objectif d'une **activation de « ressources dormantes » par des formes de troc, de partage, d'emprunt ou d'exploitation**. Celles-ci sont articulées à des plateformes informatiques qui assurent le rôle d'un « intermédiaire de confiance » entre les parties (type Airbnb, Uber, etc.). Ici, l'enjeu n'est pas la production d'un bien collectif ou la prestation négociée d'un service particulier, mais l'accès à des ressources en vue de la satisfaction d'un besoin (...) Dans cette perspective, les plateformes spécialisées sont supposées organiser une allocation « optimale » entre offres et demandes, à l'aide d'un algorithme secret qui constitue leur atout capitalistique. (...) Cela ouvre la voie à de nouvelles formes de prédation économique, à juste titre dénoncées, comme dans le cas de l'entreprise Uber. »

Matthieu de Nanteuil et Marc Zune, « Éditorial : Économie collaborative et (in) justice sociale », *Revue Française de Socio-Économie*, 2016/2 (n° 17)

D'être à ce point hybride et polymorphe, le concept d'économie collaborative n'est sans doute plus opérant. D'autant qu'il est, semble-t-il, définitivement récupéré avec l'aide des pouvoirs publics par un lobby dont la stratégie est parfaitement au point : autour d'Uber, d'AirBnB, et autres entreprises du secteur ayant un monopole sur le marché, un lobby dont les « success stories » et le haut niveau de capitalisation laissent croire qu'il représente un vecteur de croissance économique à soutenir à n'importe quel prix. L'économie collaborative, comme la loi De Croo (2016) en Belgique ou le Rapport Terrasse en France (2016) l'instituent, c'est désormais et précisément :

- une économie de services à la demande ;
- via des plateformes de mise en relation, voire d'intermédiation ;

- entre différentes fonctions (l'offreur de services, le demandeur de services, l'intermédiaire distributeur, etc.);
- que des particuliers peuvent emprunter tour à tour, selon leur degré d'engagement sur le marché (je cuisine un repas, je livre un repas, je consomme un repas, pour reprendre un exemple canonique).

Dans ces relations de particulier à particulier ou triangulaires se glissent, selon les périmètres des plateformes, des professionnels: par exemple des producteurs dans l'alimentation durable pour «La Ruche qui dit Oui», des restaurants pour UberEats, ou tout simplement des entreprises ayant externalisé une partie de leurs besoins (crowdsourcing) dans une vaste réserve de travailleurs à la tâche, souvent micronisée (les sites Mechanical Turk d'Amazon, ou Foule Factory en France).

Dans tous les cas, il apparaît que la création de valeur se loge du côté de la plateforme, et le cas échéant du côté de l'entreprise pratiquant le crowdsourcing, et uniquement de leur côté.

POUR UNE ÉCONOMIE NON PRÉDATRICE

Le prix du succès a un nom: la disruption. Il s'agit d'être disruptif à tout prix. Bref, en français, casser. Casser le marché, casser le droit du travail et le droit social, casser les prix, casser l'échange réellement réciproque (non monétaire) en monétisant sans contrainte l'ensemble des activités privées ou sociales. Sans parler des évaluations et notations généralisées de tous par tous, qui ramènent dans leurs filets hiérarchie et compétition.

La question n'est donc plus de légitimer telle ou telle définition: la guerre des mots a déjà été gagnée par Uber, Deliveroo, AirBnB, etc. Dont acte. Clamer que l'économie collaborative, ce n'est pas Uber, Deliveroo, AirBnB, etc. ne sert donc à rien et n'a aucun intérêt: puisque c'est cela aussi l'économie collaborative. La faiblesse du concept ne permet plus vraiment de s'y opposer.

Ce qui nous intéresse ici, c'est la réponse à cette question: de quel contenu peut-on remplir cette expression, «économie collaborative», susceptible de forger et promouvoir une économie non prédatrice? Bref, en posant d'abord un choix politique, de quel outil peut-on se doter, qui soit efficace et efficient, afin de réaliser ce choix dans la vie matérielle?

Utilisons le terme «non prédateur» pour ce qu'il est: il ne suppose pas à priori (ou le suppose faiblement) une idéologie quelconque. Il peut être approprié autant par des personnes parfaitement à l'aise dans le champ libéral, mais soucieuses d'éthique et de préservation des ressources naturelles, que par des personnes se revendiquant de l'ultra-gauche, et travaillant à une sortie du marché et du capitalisme.

Dans toutes les formes dites d'économie collaborative, de Uber à la coopérative d'achats groupés auprès de producteurs locaux, en passant par l'échange de services entre voisins ou Mechanical Turk d'Amazon, on retrouve un invariant. Si le marché est le lieu où se rencontrent la production et la consommation, la ressource et le besoin, l'économie collaborative dans tous les cas a pour effet ou visée de créer de nouvelles formes de marchés, en raccourcissant le trajet entre la ressource et le besoin, en simplifiant les process d'allocation, de la production

à la consommation. Et particulièrement sur la base d'un principe, ancien d'ailleurs: c'est le consommateur de la ressource qui est mis au centre du marché, en tant que déterminant ces processus, du choix de la ressource à sa production et sa distribution. Que ce principe soit effectif ou partiellement fantasmé dans un artifice de marketing, il semble bien être cet invariant commun à toutes les formes d'économie collaborative. Poussé à son extrême, le consommateur devient lui-même le producteur, voire la ressource. Client et serveur en même temps ou alternativement: autre avatar du Peer-to-Peer.

En cela au moins, toutes les formes d'entreprises dites collaboratives, via le web ou non, prédatrices ou non, constituent bien un nouveau secteur économique.

Il n'en reste pas moins que cela n'est *en soi* porteur d'aucune valeur socialement utile, d'aucun effet réducteur d'inégalités, d'aucune amélioration écologique (sinon dans l'utilisation du vélo), ni même à priori d'aucun dynamisme économique spécifique, bref cela ne modifie en fait pas les rapports sociaux.

La collaboration des personnes du côté des besoins n'est pas mécaniquement plus efficace, un nouveau marché ne crée pas mécaniquement de la valeur (il peut en détruire d'autres), etc. Et cela pourrait n'être que la forme mutante et avancée de la doctrine Toyota et de son *Kaizen*¹ (réduire les coûts, optimiser la qualité, recentrer sur les produits-phares), de l'organisation du travail fordiste, divisé et reconstitué par la chaîne, etc. Tout comme il y a des entreprises non collaboratives qui sont socialement ou écologiquement efficaces, il y a des entreprises collaboratives qui sont réellement prédatrices.

Alors, nous ne sommes pas plus avancés? Pas sûr. Qu'il s'agisse, pour reprendre une partition écrite par Marc Zune et Matthieu de Nanteuil², de la production coopérative, de la production à la demande ou de la consommation collaborative, la question se pose en fait du capital et de la plus-value générée par le travail

A QUI DOIT PROFITER LE CAPITAL ?

Ramener le capital et la plus-value du côté des besoins, que ceux-ci soient cohérents (un besoin commun déterminant une production et une distribution spécifiquement destinées à le satisfaire, ni plus ni moins) ou disséminés (la mise en commun de besoins divers satisfaits par les uns et les autres), **c'est s'autoriser à penser que le capital peut n'être qu'une ressource commune**. C'est s'autoriser à penser que la plus-value peut n'appartenir qu'à la ressource-travail, aux travailleurs, et que le marché de libre-échange (à concurrence parfaite et généralisée) n'est pas le seul mécanisme efficace de formation des prix. Bien évidemment, s'autoriser à le penser, ce n'est encore ni le penser ni le mettre en œuvre, mais cela établit le moyen de le penser et de le mettre en œuvre.

En cela, le principe à la base de l'économie collaborative fournit, au cœur même du marché et du capitalisme (Uber, près de 70 milliards de valorisation boursière), l'antidote qui peut les affaiblir. Et nombre de coopératives situées dans le champ de l'économie collaborative à finalité sociale y travaillent d'arrache-pied.

¹ Nom donné à une méthode de gestion de la qualité. Le mot *kaizen* «est la fusion des deux mots japonais kai et zen qui signifient respectivement «changement» et «meilleur». La traduction française courante est «amélioration continue». (Wikipédia.)

² voir plus haut notre encadré : DE NANTEUIL, Matthieu, et ZUNE, Marc «**Éditorial: Économie collaborative et (in) justice sociale**», Revue Française de Socio-Économie, vol. 17, n°. 2, 2016, pp. 5-12.

L'économie collaborative n'aurait sans doute jamais dû quitter le socle de ses fondamentaux, contenu dans les termes de coopération, de partage, de participation:: pas de hiérarchie, pas de compétition, de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins, sans objectif de profit, et avec des outils d'intermédiation qui se contentent modestement ou à un niveau global, planétaire, de faciliter et fluidifier les échanges.

Il n'en reste pas moins que les réseaux qui permettent à tout un chacun de communiquer et d'interagir au niveau planétaire, et la démocratisation d'une vaste gamme d'outils de production (matériels, comme une imprimante 3D ou un home studio, ou immatériels, comme du code informatique « *open source* ») permettent à des communautés transnationales de se constituer, de se reconfigurer en permanence, animées par des valeurs ou des intérêts communs, par la recherche de nouveaux modes de production, d'organisation du travail, d'échanges. Ces communautés devront s'inventer des règles, démocratiques ou non, participatives ou figées dans du « code », et de ce laboratoire naîtra peut-être le meilleur.

Le devenir de l'économie collaborative, pour ces communautés, c'est en fait une économie coopérative, une économie partagée.

Roger BURTON

AOÛT 2018

SOURCES ET RESSOURCES

BOREL, Simon, DEMAILLY, Damien, et MASSE, David. (2016). « Les fondements théoriques de l'économie collaborative » in coll., *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2015-2016*, Arcueil, Association d'Économie Financière, 2016

BUSSON, Alain, COQUIL, Séléna, VASSEUR, Alice, *Économie collaborative. Comment encadrer et encourager le pouvoir de la « multitude »?*, éd. en ligne, Terra Nova, 2018

Isabelle CALUWAERTS, « *Économie collaborative: la loi est publiée!* », Partena Professional, publication en ligne, 7-07-2016

Amandine CLOOT, « *Microjobs: pour 26 euros par jour, dans la peau d'un forçat du clic* », *Le Soir*, 26-10-2017

DE NANTEUIL, Matthieu, et ZUNE, Marc. « *Éditorial: Économie collaborative et (in)justice sociale* », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 17, no. 2, 2016, pp. 5-12

TERRASSE, Pascal, *Rapport au Premier Ministre sur l'Économie collaborative*, Paris, février 2016